



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des
Chaumottes

AVALLON 89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Local de l'association : 17, rue
Maison Dieu

AVALLON 89200

Site internet : [https://avallon-
morvan-peche.fr/](https://avallon-morvan-peche.fr/)

Email: contact.aamp@gmail.com

Assemblée générale annuelle ordinaire

Du 07 novembre 2021

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU BUREAU DE L' AAPPMA

RAPPORT MORAL

de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »

(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association

A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A.
89)

Assemblée générale annuelle ordinaire annulée (art.26-27 des statuts)

Remerciements aux sociétaires pour leur présence à cette assemblée générale.
Remerciements à tous les bénévoles qui se sont joints à nous pour participer aux différentes opérations d'entretien et de nettoyage que nous avons réalisés cette année.

Cette assemblée générale, qui devait permettre le renouvellement du Conseil d'Administration à l'automne 2020, a été annulée pour cause du Covid-19. Le rapport d'activité pour l'année 2020, qui n'a pas pu vous être présenté, a été publié au printemps sur le site internet de l'AAMP.
L'assemblée Générale de ce jour a donc pour objet la présentation du rapport d'activité 2021, et surtout du renouvellement du Conseil d'Administration et de l'élection du nouveau bureau.
Il y a plusieurs postes à pourvoir au sein du Bureau et je demande à chacun d'entre-vous de réfléchir pour proposer sa candidature au vote qui aura lieu en fin de réunion.

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

1.1 Le domaine de pêche de notre Association

Nous souhaitons consolider nos parcours de pêche sur le domaine de notre association, de sorte à mettre à votre disposition des sites de pêches variés et complémentaires. C'est ainsi qu'en 2017 nous avons signé un contrat de partenariat avec la commune de Girolles qui nous a confié la gestion de son étang. Il est destiné à la pêche au coup. Nous venons de signer un autre contrat de partenariat avec la commune de Fontenay-près-Vézelay qui nous a confié la gestion du petit étang Sainte Christine. C'est un très joli petit plan d'eau, classé en 1 ère catégorie, qui est situé sur le ru de Soevres. Nous procédons régulièrement à l'alevinage de ces 2 plans d'eau.

1.2 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche reste inchangé pour cette année.

Détail de la répartition financière des cartes de pêche

Produits	AAPPMA	FDAAPPMA	Redevance	Cotisation	EHGO	Total en €
			agence de l'Eau	FNPF		
EHGO	23,00 €	20,50 €	8,80 €	27,40 €	20,30 €	100,00 €
CPMA « Personne majeure »	23,00 €	20,50 €	8.80 €	27,40 €		79,70 €
CPMA « Découverte femme (à 1 ligne) »	9,50 €	11,30 €	8.80 €	5,40 €		35,00 €
CPMA « Personne mineure (moins de 18 ans) »	7,60 €	10,20 €		2,70 €		20,50 €
CPMA « Découverte moins de 12 ans (à 1 ligne) »	2,00 €	3,50 €		0.50 €		6,00 €
CPMA « Hebdomadaire »	8,50 €	11,50 €	3.80 €	9,20 €		33,00 €
CPMA « Journalière »	3,30 €	4,80 €	1.00 €	2,90 €		12,00 €

Nous n'avons plus qu'un dépositaire pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon, le magasin de pêche «Au fil de l'eau».

Il faut noter que plus de 40% des pêcheurs prennent directement leur carte par internet ; ce chiffre

progresse d'année en année.

La Fédération a reconduit son nouveau dispositif de paiement de la carte de pêche par mensualisation. Ce mode de paiement concerne uniquement la vente par internet.

Différents tarifs promotionnels ont été mis en place par la Fédération pour encourager la venue de jeunes et de nouveaux pêcheurs.

La réduction du coût de la carte de 50 % pour les cartes de pêche prises après le mois de septembre a également été reconduite en 2021.

1.3 Pêche - Bourgogne Franche-Comté.

Les fédérations de Bourgogne Franche-Comté ont fait un effort cette année pour respecter une date d'ouverture commune pour le carnassier. Le département de la Nièvre a décidé de respecter la date d'ouverture du carnassier établie au niveau nationale. Cependant une grande moitié des 4 grands lacs de la Nièvre est placée en réserve « sandre et brochet » pour les 4 semaines suivant l'ouverture de la seconde catégorie, selon l'arrêté préfectoral rédigé pour 5 ans par la préfecture de la Nièvre. Nous avons été consulté par notre Fédération de l'Yonne pour mettre en réserve les parties du lac du Crescent situées en amont des ponts de Queuzon et de Railly. On y a renoncé car l'amont du pont de Railly est en 1^{ère} catégorie et la partie amont de Queuzon est souvent hors d'eau au printemps compte-tenu du niveau bas du lac.

Cartes de pêche	Tarifs 2020	Tarifs 2021
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	79,70 €	79,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	100.00 €	100.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	20.50€	20.50€
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	35,00 €	35,00 €
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	6.00 €	6.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	12.00 €	12.00 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche à 1 ligne	35.00 €	35.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE		

Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	33.00 €	33.00 €
1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche		

1.4 Evolution de la réglementation pour le département de l'Yonne

Peu de nouveautés dans la réglementation de la pêche dans notre département pour cette nouvelle année.

1.5 L'O.F.B. Office Français de la Biodiversité

Le nouvel Office résulte de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB ex Onéma) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). L'OFB doit contribuer à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche.

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2021 ET PERSPECTIVES 2022 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2021

La vente des cartes de pêche qui avait connu une baisse de 6 % pour l'année passée, baisse à nouveau de 2% pour les cartes complètes ; une baisse sensible est cependant observée sur les cartes journalières et hebdomadaires (30%) (mais les ventes avaient bien augmenté en 2020).

Les contraintes de déplacement liées au Covid-19 peuvent expliquer une partie de cette baisse des ventes.

2.2 Garderie

Notre AAPPMA dispose désormais de 3 gardes particuliers :

- Monsieur Pascal Douchez (06 30 82 68 87) qui est déjà garde depuis plusieurs années,
- Monsieur Thierry Brossaud (06 20 28 34 78), qui a été assermenté à l'automne 2020,
- Monsieur Christophe Gagnard (07 60 74 13 65) qui a été assermenté cette année. Il se chargera tout particulièrement de la garderie sur le lac du Crescent et de la Cure.

N'hésitez pas à les contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine.

La garderie est également effectuée par l'OFB et la gendarmerie.

2.3 GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles ont été réalisés en 2020 et 2021 sur le Cousin, le Trinquelin et sur la Cure. Un nouvel inventaire est réalisé chaque année afin de procéder à l'enlèvement de très gros embâcles qui apparaissent régulièrement. Il faut noter que le Gémapi enlève en priorité les embâcles qui mettent en danger les ouvrages d'art tels que les ponts.

2.4 Avallon Station Verte - Station Pêche

La ville d'Avallon a souhaité créer un label complémentaire « Station Pêche » pour développer le tourisme Pêche dans l'Avallonnais.

La Station Pêche labellisée « Parcours FAMILLE» doit être implantée au niveau du camping municipal de Cousin-la-Roche. Le projet a été modifié et le budget a du être revu ; il doit encore être validé par la Fédération Nationale de Pêche. Sa situation n'est pas idéale et on s'interroge sur le risque de voir cette passerelle endommagée en cas de crue importante.

2.5 Cormorans

Notre autorisation de tir ont été reconduite pour l'étang de Marrault et pour le lac du Crescent. ONF ne souhaite plus de tir sur l'étang du Griottier Blanc situé dans la forêt Au Duc.

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2021

Nous venons enfin de connaître une année particulièrement pluvieuse après 4 années consécutives avec des étiages sévères. Aucun assèchement de ruisseau n'a été observé cet été. Néanmoins la population de truite a fortement régressé ces années dernières et la taille moyenne des captures est de plus en plus faible. Cette année, on a observé très peu d'insectes sur la rivière et pratiquement pas d'éclosions.

3.2 Entretien - nettoyage

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisée par l'Esat de Montsauche,

Journées nettoyage de la Cure

- 2 journées de nettoyage ont permis le dégagement du chemin du pêcheur de Chastellux-sur-Cure à Saint André-en-Morvan. Encore un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à ce nettoyage. L'Association de Défense du Trinquelin, à laquelle nous participons, a effectué, cette année encore, plus d'une dizaine de journées de nettoyage sur la Brinjame, le Trinquelin, le Cousin et les ruisseaux affluents.

3.3 Pollution

Aucune pollution significative ne nous a été signalée cette année.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 350 kg de truites TAC surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon, réalisé en mars et début mai.

- Alevinages du Griottier Blanc : 530 Kg de truites Arc en Ciel (300 kg sont pris en charge par notre Fédération)

Alevinage de l'étang de Soeuvres : 30 kg de truites arc-en-ciel

Pensez à limiter vos captures en fario et à les remettre à l'eau avec précautions pour préserver la souche locale.

3.5 Etang du Griottier Blanc

La vidange a été réalisée à l'automne 2020. Les résultats de la pêche étaient les suivants :

- 600 kg de gardons et 35 grosses perches,
- 1 silure de 90 cm prélevé,
- 1 black-bass de 45 cm,
- 1 carpe de 60 cm,
- 1 amour blanc de 50 cm,
- 400 kg de perches soleil détruits,
- 30 truites.

Tous les poissons ont été transférés à Marrault sauf les perches soleil et le silure.

Demande prolongation de la période de pêche. Le réservoir mouche du Griottier Blanc vient enfin d'être classé comme lac de montagne afin de bénéficier d'un règlement particulier qui permettra de prolonger la période de pêche de 3 semaines. L'arrêté préfectoral date du 25 août 2021.

Travaux O.N.F. pour la continuité écologique

ONF a réalisé les travaux suivants :

- Réalisation d'un seuil empierré sur le chemin afin de créer un trop-plein en cas de très fortes

précipitations afin d'éviter l'inondation de la route,

- Suppression de la vanne murale assurant la liaison entre le ruisseau et l'étang,
- Séparation du ruisseau de l'étang dans le cadre de la continuité écologique,
- Ouverture du busage du ruisseau de contournement. Cette partie des travaux présentait des difficultés, tant au niveau sécurité des promeneurs que pour son franchissement par les truites. L'accès piéton est désormais interdit sur une centaine de mètres.

Débit Cure court-circuitée à l'aval du Crescent

EDF a décidé d'installer une turbine sur le débit réservé en pied de barrage. Pour cela, elle fermera la route du barrage durant 1 an (en 2022). D'après JL Clère, la rivière va beaucoup y perdre au niveau oxygénation.

Location du parcours de pêche du Cousin à la ville de Magny

- Nous remercions le Conseil Municipal de Magny qui a décidé de nous accorder un bail gratuit de location des baux de pêche sur le Cousin.

3.6 Pêche électriques

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la moyenne Cure pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval du barrage du Crescent. La densité de truites semble stabilisée avec une légère baisse de la taille moyenne des truites et très peu de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte malheureusement toujours aussi bien.

3.8 Usine d'eau potable de Saint Agnan.

Je vous rappelle tout d'abord que le lac et l'usine de traitement d'eau potable du Syndicat Terre Plaine Morvan qui est au pied de la digue sont situés dans le département de la Nièvre ; le Trinquelin pénètre dans le département de l'Yonne une centaine de mètres à l'aval du barrage.

Le bac de surverse des boues de lavage des filtres à sable et charbon est saturé depuis plusieurs années et le Syndicat des Eaux « Terre plaine Morvan » refuse de procéder au curage des boues qui se déversent ainsi dans la Trinquelin. Les actions répétées de l'Association de sauvegarde du Trinquelin ont poussé le STPM à réaliser un second bassin de décantation des eaux de surverse qui n'apportera malheureusement pas de réelles améliorations dans la mesure où ces bassins ne sont jamais curés et débordent dans le Trinquelin.

4) ACTIONS SPÉCIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux / Entretien

Etang du Chapitre

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue,

Etang de Marrault

- 2 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Empoisonnements à réaliser cet automne

Marrault :

- 650 kg de gardons
- 100 kg de tanches
- 160 kg de brochetons d'un été

Nous avons retrouvé quelques grosses carpes mortes durant l'hiver 2020 ; cette mortalité, régulièrement observée en étang, n'est pas due à la présence d'un virus, « la virémie printanière de la carpe » ; elle peut résulter d'un retard de la fraie (œufs observés sur cadavres de carpes) et du manque de précautions de quelques carpistes (absence d'épuisette adaptée, de tapis de réception).

Girolles :

- 150 kg de gardons.

Soeuvres :

- 30 kg de gardons

4.2 Chapitre

La vidange du Chapitre a été réalisée au printemps 2021 ; le poisson récupéré a été transféré à Marrault. Le nouveau moine laissait passer un peu d'eau et de ce fait le niveau d'eau a de nouveau très fortement baissé cet été.

Une nouvelle vidange a été réalisée fin octobre pour réparer le moine ; le poisson récupéré a également été transféré à Marrault.

4.3 Etang de Girolles

Pas de remarques particulières ; captures régulières de carpes et de gardons suite aux alevinages qui ont donnés de bons résultats.

4.4 Etang de Marrault

Le chemin d'accès est endommagé et comporte de nombreux nids de poule qui doivent être régulièrement rechargés au printemps.

Nous avons également en projet la réalisation d'un élargissement de berge en rive gauche pour en faciliter l'accès.

Observatoire de la réserve.

Nous avons dégagé les branches qui obstruaient la vision de l'observatoire. L'escalier doit encore être reconstruit.

4.5 Lac du Crescent

Mise à l'eau de Queuzon.

Nous avons fait procéder au rechargement de l'aire de retournement qui avait été endommagée par les pluies ; 30 tonnes de tout-venant ont été étalées et compactées.

Nous avons également ajouter un panneau signalétique pour inciter les automobilistes à ne pas encombrer la piste de mise à l'eau.

Acquisition de l'étang de Marrault

Nous vous rappelons que lors de l'acquisition de l'étang par la Fondation des pêcheurs, nous nous étions engagés à verser une participation de 20 000 €. suivant l'échéancier suivant ; 13 000€ en 2019, 4 000€ en 2020 et 3 000 € en 2021.

La convention avec la Fondation et la Fédération pour la gestion de l'étang vient d'être signée. Rien ne changera au niveau des conditions de la pêche et la carpe de nuit restera interdite.

La Fondation nous demande d'établir un Plan de Gestion quinquennal que nous devons respecter.

Internet - facebook

Nous avons créé une page dédiée à la pêche sur facebook , je vous invite à la visiter , son nom en majuscule : « AAPPMA »

Le site internet de l'association est <https://avallon-morvan-peche.fr>

5) RESULTATS FINANCIERS 2021 ET PREVISION BUDGETAIRE 2022 :

Les comptes ont exceptionnellement été arrêtés au 1 octobre pour vous être présentés lors de la présente assemblée.

En bref, et comme vous le constaterez à la présentation des comptes 2021 arrêtés au 01 octobre 2021 :

- Les recettes sont de nouveau conformes aux prévisions,
- Les dépenses conformes au budget prévisionnel, prévues déficitaires (encore merci à Pierre Fouilloux notre trésorier)
- Présentation des comptes 2021 arrêtés à fin septembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 01/10/2021 ; approuvé à l'unanimité
- Approbation des comptes 2021 par le bureau et quitus des vérificateurs ; approuvé à l'unanimité
- Présentation du budget prévisionnel 2022 ; approuvé à l'unanimité
 - Rapport moral 2021 du président ; approuvé à l'unanimité.

Renouvellement à la tête de la Fédération Départementale:

Il y a eu 2 démissions au bureau durant l'année :

Jean Boucaux qui a démissionné du poste de président pour raisons de santé et qui a été remplacé par Monsieur Thierry Armand.

Monsieur Christian Leloup a été nommé vice-Président,

Jean-Michel Percheron qui a démissionné du poste de secrétaire et qui a été remplacé par Monsieur Jean-Luc Jury.

Renouvellement du Conseil d'administration de l'AAMP :

Il y a eu 2 démissions au bureau durant l'année 2021 ;

- Antoine Nicol qui a quitté Avallon pour un nouvel emploi en Bretagne,
- Jean-Michel Bosser pour des raisons personnelles.

Questions diverses :

- Demande d'alevinage en brochetons au Crescent ; à étudier par le nouveau C.A.
- Fauchage en rive droite et dégagement du chemin d'accès à l'observatoire de Marrault ; à prévoir en 2022.
- Rechargement de la mise à l'eau à Marrault ; à prévoir en 2022.

Elections des membres du conseil d'administration 2022-2026 :

- Appel à candidatures : 4 candidats souhaitent rejoindre le C.A.

Les 15 candidats au nouveau C.A sont élus à l'unanimité : Jean Gilles Besle, Jean Philippe Buvat, Jean Paul Cornuché, Jacques Coursier, Benoit Duaux, Jean Michel Fontaine, Pierre Fouilloux,

René Gilliung, Daniel Lulic, Jean Michel Morlaës, Philippe Ochat, Jean Pierre Pasquier, Jean Rappeneau, William Pezet, Bernard Servais

Constitution du bureau :

- Président : Daniel Lulic
- Vice-président : Jean-Pierre Pasquier
- Secrétaire : William Pezet
- Trésorier : Pierre Fouilloux
- Vérification des comptes : Patricia Morlaës


Elections d'un délégué à l'élection du CA de la Fédération :

Appel à candidature : 1 candidat - William Pezet élu à l'unanimité

Délégué de droit : Daniel Lulic

Candidat au CA de la Fédération élu à l'unanimité : Daniel Lulic

Daniel Lulic
Président

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is stylized and appears to read 'D. Lulic'.

N.B.

Le rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2021 pourront être consultés sur notre nouveau site <https://avallon-morvan-peche.fr/>